



1

Procès-verbal du Conseil général du 11 décembre 2018

ORDRE DU JOUR

1. Partie statutaire
2. Nomination d'un(e) délégué(e) du Conseil général au Conseil la Région de Nyon
3. Préavis municipal n°7-2018 : Nouveaux statuts de l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE)
4. Préavis municipal n°8-2018 : Budget 2019
5. Rapport du délégué du Conseil général à l'APEC
6. Rapport du délégué du Conseil général à l'AISE
7. Rapport du délégué du Conseil général à la Région de Nyon
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente rend hommage à Erwan, apprenti bûcheron emporté dans l'exercice de son apprentissage, le 25 octobre dernier.

1. PARTIE STATUTAIRE

Présences : la feuille de contrôle des présences annonce 36 membres présents et 11 excusés.

Procès-verbal : le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté à l'unanimité.

2. NOMINATION D'UN(E) DELEGUE(E) DU CONSEIL GENERAL AU CONSEIL INTERCOMMUNAL LA REGION NYON

Suite à la démission de Ludovic Ruch, il nous faut un nouveau conseiller qui représente le Conseil général de Marchissy au Conseil intercommunal la Région Nyon.

Mme la Présidente remercie Ludovic Ruch pour sa participation. Elle rappelle que le délégué qui représentera la commune aura entre quatre à six séances par année.

Tina Jaquet propose **Guy Humbert** qui accepte sa candidature.

VOTE :

A l'unanimité, le Conseil général accepte la nomination de Guy Humbert.

Mme la Présidente rappelle que les délégués sont élus pour la législature et leur élection peut être reconduite.



2

3. PREAVIS MUNICIPAL N°7-2018 : NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DE l'Esplanade (AISE)

M. Guy Humbert nous lit le rapport de la Commission.

„ Suite aux rapports des commissions consultatives et des Communes membres, le CoDir a rédigé une nouvelle mouture des statuts en tenant compte au maximum des diverses remarques et propositions.

La Commission s'est à nouveau réunie le 29 novembre 2018 pour étudier les statuts revus et corrigés ainsi que pour prendre connaissance du préavis de la Municipalité n°7-2018. Les nouveaux statuts ont été épurés et adaptés, les rendant plus compréhensibles. Etant une commune n'ayant plus de locaux mis à disposition de l'AISE, Marchissy est moins concernée par le futur règlement des loyers.

Cependant, il nous paraît indispensable de veiller à ce que ce futur règlement rémunère les propriétaires des locaux de manière équitable entre tous les bailleurs et surtout en veillant à ce que les communes uniquement contributrices, telles que la nôtre, ne voient pas leurs factures augmenter.

Nous demandons à nos délégués au Conseil intercommunal de l'AISE de tenir le Conseil général informé de l'évolution du futur règlement des loyers.

En conclusion, la Commission recommande au Conseil général d'adopter le préavis municipal n°7-2018 et les nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade.“

Mme la Présidente ouvre la discussion. Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE :

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'adopter le préavis n°7-2018 et les nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade tels que présentés.

4. PREAVIS MUNICIPAL N°8-2018 : BUDGET 2019

Mme Anne Fischer nous lit le rapport de la Commission de gestion.

„ La Commission souhaite faire les remarques suivantes :

- Le budget qui nous est présenté est un budget de fonctionnement qui prévoit les dépenses courantes au plus juste. Il est nécessaire de rappeler qu'une partie importante des charges est facturée par le canton dans un temps ultérieur à la période où doit se faire le budget. La commune doit donc estimer le montant de ces factures, ce qu'elle fait de façon tout à fait



3

plausible. Le retour péréquatif budgété est encore élevé car il semble que nous bénéficierons d'un dernier versement en lien avec le chantier de la route des Montagnes.

- L'excédent de charges, estimé dans le budget 2019 à 76'783 francs, est superposable à celui des années précédentes.
- Différents travaux et projets seront sans doute proposés en 2019 et feront l'objet de préavis que le Conseil Général devra examiner en gardant à l'esprit le budget présenté ce jour.
- Certaines charges ont appelé un questionnement de la part de la Commission de gestion, les réponses ont été tout à fait satisfaisantes. Il s'agit :
 - De l'augmentation du budget des heures de vacation pour les municipaux. En 2018, des problèmes en relation avec la gestion de l'eau ont requis des heures de travail supplémentaires et inattendues. Ces problèmes n'étant pas réglés, une provision était nécessaire pour 2019.
 - Du budget de 49'000 francs pour l'équipement des bureaux administratifs du collège. Cette somme comprend, entre autres, différents objets : achat de meubles, création d'une petite cuisine, achat de matériel informatique. Des devis seront demandés par la Municipalité. Ce montant global nous semblé tout à fait justifié.

Après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose donc d'accepter le préavis municipal N°8 - 2018 sur le Budget 2019 tel que présenté."

Mme la Présidente ouvre la discussion. Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE :

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'adopter le budget 2019 tel que présenté.

5. RAPPORT DU DELEGUE DU CONSEIL GENERAL A L'APEC

M. Stéphane Gabriel nous lit son rapport.

„ Projet de régionalisation de l'épuration

Une convention a été signée pour poursuivre les études suivantes permettant d'approfondir certaines questions liées à ce projet :

- Les études techniques et financières pour l'établissement d'une planification intercommunale de l'évacuation et de l'épuration des eaux dans une step régionale ;
- L'organisation politique et juridique (gouvernance) ;
- La procédure d'affectation du site à désigner.

En attendant, notre Step vieillit et nécessite avant son remplacement certains investissements pour le maintien en fonctionnement en respectant les normes de traitement. Ceux-ci font l'objet des préavis 14 et 15.

Préavis no 13 relatif aux comptes de l'exercice 2017

Les comptes présentent un dépassement de 40'098.50.- par rapport au budget 2017 qui était de 2'924'212.-

Le bilan au 31.12.17 présente un total de 4'609'631.97.- soit une augmentation de 449'710.67.-



4

Les comptes ont été acceptés.

Préavis no 14 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer :

- la révision complète du groupe chaleur force
- le remplacement du dégrilleur

Cela représente une demande de crédit de CHF 91'183.- qui a été acceptée

Préavis no 15 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer l'installation d'une ventilation et désodorisation du local sécheur

Cela représente une demande de crédit de CHF 220'785.- qui a été acceptée

Préavis no 16 relatif au budget de l'exercice 2019

La mise en service de la nouvelle station d'épuration n'étant pas prévue avant 2025-2030, la station actuelle doit être maintenue en parfait état de fonctionnement

Le budget de l'APEC pour l'année 2019 prévoit des charges pour CHF 2'900'192.05.- . Cela correspond de manière générale aux années précédentes. Le budget a été accepté.

Le jeudi 17 janvier 2019 à 18h, à Montoly, sera présenté le projet APEC 45. Celui-ci permettra de ce faire une idée assez précise des coûts si l'association venait à décider de partir seule pour la construction et l'exploitation de la nouvelle step.

Nyon et les autres communes hors APEC ont également fait le même exercice.

Nous pourrons alors comparer valablement l'ensemble des paramètres tel que les coûts mais aussi la perte probable du fonctionnement actuel avec de nouveaux statuts et les contraintes liées au plus grand nombres de communes avec des différences importantes entre les petites communes du haut et celle de Nyon par exemple.

Suite à cette présentation, une commission ad 'hoc se réunira afin d'étudier ces différentes variantes et apporter son analyse au prochain conseil de l'Apec."

6. RAPPORT DU DELEGUE DU CONSEIL GENERAL A L'AISE

M. Stéphane Gabriel nous lit son rapport.

„ L'année 2018 a été une année de continuité avec différents projets soit terminé ou débutant cette année. Il s'agit de :

· **Préavis 4/2018** concernant une demande de crédit d'investissement pour l'achat d'éléments modulaires sur le site scolaire de Vich. Il s'agit d'une classe constituée d'éléments modulaires d'occasion pour 60'000.-; Approuvé

· **Préavis 5/2018** Nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade. Suite à la mise en application de la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) et de son règlement RLEO que notre association a été dans l'obligation de réviser ses statuts. Cela a débuté en 2016. Puis, après le changement de législature de nouveaux membres ont rejoint la commission. En juin 2017 le projet a été présenté aux communes. Suite aux remarques, une nouvelle mouture a été soumise le 9 février 2018 aux représentants des communes. 8 communes l'ont validé. Lors du conseil intercommunal du 26 septembre 2018, ces statuts ont longuement été débattus et finalement accepté en l'état ;

· Nomination d'une commission pour le règlement des loyers qui traite de la partie financière en lien avec les statuts. Elle est composée d'un membre assermenté par commune ;



5

· **Préavis 7/2018** concernant une demande de crédit d'investissement supplémentaire de 20'000.- pour l'achat d'éléments modulaires neufs sur le site scolaire de Vich. Il s'agit d'une classe constituée d'éléments modulaires pour 80'000.- au total. Cela découle de la volonté de la commune de Vich de faire une mise à l'enquête complète pour l'obtention du permis de construire alors que le préavis 4/2018 était basé sur une mise à l'enquête simplifiée permettant de ne pas répondre à la nouvelle loi sur l'énergie. Il était donc nécessaire de faire du neuf pour y répondre; Approuvé

· Projet de construction sur le site scolaire de Coinsins de 2 classes et de 2 salles de dégagements: actuellement en attente car désaccord sur les salles de dégagement et sur les modalités du financement. Le règlement des loyers devra clarifier la situation.

Compte 2017 (préavis 1/2018)

En ce qui concerne l'organisation du CoDir, une meilleure répartition des tâches a permis de réduire les vacations, mais surtout d'apporter une gestion plus claire des dossiers. Cela confirme les progrès déjà constaté l'année dernière.

La participation des communes au compte 2017 par rapport au budget 2017 est en diminution de 7.5% et par rapport aux comptes 2016 de 1.4%. Ce qui représente une bonne nouvelle pour les communes.

Nous nous réjouissons de constater que la collaboration avec la nouvelle direction de l'école est constructive et qu'elle apporte aussi un nouveau souffle au CoDir et à l'AISE dans son ensemble.

Les charges totales pour l'exercice 2017 s'élèvent à 5'492'488.12.-. Report d'un solde en faveur des communes de 319'304.05.-

Les comptes sont approuvés

Budget 2019

Le préavis 6/2018 a été accepté. La charge nette s'élève à 4'997'835.50.- par rapport à 4'824'523.- au budget 2018. Il faut relever les points suivants :

- Attribution au fond de réserve mobilier-matériel scolaire de 100'000.- qui avait été suspendu les années précédentes car assez de fond.
- Réserve pour la reprise éventuelle du financement de la part des parents aux divers camps suite à l'arrêt du TF de janvier 2018 de 100'000.-
- La diminution du loyer de l'esplanade de 76'503.-
- Renouvellement du mobilier et matériel primaire et secondaire pour 180'000.-."

7. RAPPORT DU DELEGUE DU CONSEIL GENERAL AU CONSEIL INTERCOMMUNAL LA REGION NYON

M. Luc Mouthon commence par rassurer le nouveau délégué. Il n'a pas pu participer à toutes les séances, ni aux groupes de travail.

Comme vu dans la presse, la commune de Prangins a décidé de quitter ce Conseil. Malgré la démission d'une commune centrale, la commune de Marchissy pense toujours que la solidarité est une bonne chose.

Il convient encore de penser par la suite DISREN ou non. L'objectif est de dire que les communes faisant partie du conseil intercommunal la région Nyon, font partie du projet de financement DISREN. Nous n'avons plus envie d'avoir de communes dites dissidentes, qui sortent de la salle pour ne pas décider des frais que les autres communes paient. Toutes les communes doivent être solidaires.



6

M. Stéphane Gabriel demande si un préavis voté concerne notre commune, concernant la mobilité par exemple ?

M. Luc Mouthon répond que les discussions concernant les transports publics ne nous concerne pas. Par contre, les aspects du tourisme nous concernent : ils vont être prochainement votés. Tous les aspects liés à l'Usine à gaz, à l'Elastique Citrique, très nyonnais, sont glissés par M. Rosselat, membre du CODIR. Les aspects RDU (routes de dessertes urbaines) nous concerne dans la mesure où nous empruntons la route Suisse.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Restriction d'eau et compteurs

M. Jean-Claude Bays nous informe que la restriction d'eau est levée. La Grillette est passée de 2 litres/minute à 35 litres/min, puis deux jours après à 100 litres/min. Le Bugnon était à 54 litres et le By à 26 litres : nous avons donc démonté l'installation provisoire montée à Longirod. Il remercie la population pour leur respect de la restriction, les agriculteurs qui se sont organisés pour le remplissage des bossettes et les employés communaux pour leur travail.

L'installation des nouveaux compteurs est presque terminée, il n'en reste plus qu'une dizaine à remplacer. Avec cette nouvelle installation, le relevé se fera à distance. Il rappelle que les nouveaux compteurs ne consomment pas plus d'eau mais que les anciens compteurs n'ont pas toujours indiqué la réalité de la consommation.

Pour les agriculteurs, l'employé communal leur rendra visite pour relever des sous-compteurs afin de partager la consommation du breuvage pour calculer les coûts.

Pour 2018, l'installation et le matériel sont pris en charge par la commune.

Déchetterie

M. Jean-Jacques Nicolet nous annonce que les deux premiers samedis se sont bien passés, pas de surcharge de trafic. Concernant les pneus de vélo, il n'est pas possible de les mettre dans les encombrants mais il est possible de les plier, de les mettre dans un sac plastique et les éliminer dans la compacteuse. Pour les cendres, il est possible de les mettre dans les déchets inertes ou dans les déchets ménagers afin d'éliminer les déchets toxiques (chrome 6 contenu dans les cendres). Etant donné de l'approche de Noël, les sapins pourront être déposés au chemin du battoir.



7

Sapins et coupe

M. Philippe Humbert nous informe d'une coupe d'arbres, environ 200m³. Celle-ci se fera en-dessus des chalets qui se trouvent en-dessous du village, dans la haie en direction du chemin de Champidoux. Cette parcelle appartient à la forêt. Cette coupe est voulue pour prélever des arbres âgés, qui peuvent représenter également un danger pour la route. Concernant l'impact paysager, la population devra être tolérante.

Une seconde coupe se fera au Bois de la Mûre. Celle-ci sera plus discrète. De temps en temps, il nous faut faire des coupes afin d'apporter à rajeunissement au sol.

Il rappelle que samedi dès 8h30, la distribution de sapins sera faite au bâtiment forestier.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Maurice Antonelli trouve dommage qu'après seulement deux semaines, des poubelles ménagères se sont déjà retrouvées parmi les déchets de jardin au chemin du Battoir. Si un autre emplacement est trouvé, tout le quartier sera content.

M. Dominique Horn est du même avis que M. Antonelli. Les personnes ne respectent pas les heures d'ouverture (soir et dimanche), ils roulent vite, il y a une incommodation due aux odeurs, etc... Neufs familles vivent dans ce chemin et il trouve déplorable que les gens ne respectent pas les règles de circulation. De plus, certaines personnes viennent mettre leurs restes alimentaires, que vont-ils devenir pendant l'été ?

Il ne comprend pas comment il est possible de poser ce type de bennes si près des habitations.

M. Jean-Jacques Nicolet répond chaque citoyen est tenu de respecter le règlement de cette déchetterie. Ajouter un employé communal coûte de l'argent. Il a été difficile de trouver un nouvel emplacement à ces déchets de jardin. Il est prévu de la vider une fois par semaine. Il peut être également envisagé de la fermer en-dehors des heures d'ouverture.

M. Gaston Von Niederhäusern nous parle du passage piéton en face de l'arrêt du bus. Avec les travaux et les indicateurs de chantier, il n'est pas possible de passer avec une poussette lorsqu'il y a de la neige. Deuxième question, comme nous ne pouvons pas passer sur ce passage en hiver, à quelle distance sommes-nous couverts lors d'incidents ?

M. Jean-Claude Bays a pris note de sa remarque et va s'enquérir de chercher la réponse. Ces panneaux seront à corriger avant la première neige.

M. Ronald Marendaz répond que d'après ce qu'il se rappelle, la sécurité est le passage piéton. En-dehors non, nous ne sommes pas couverts.

M. Guy Humbert remercie les municipaux et les employés communaux pour leur travail afin que nous



8

ayons pu avoir de l'eau en continu. Par contre, avec le changement climatique, cette situation risque de se reproduire. Il demande donc que cette conduite provisoire soit définitive pour parer à toute éventualité.

M. Jean-Claude Bays répond que dans quelques semaines, ceci va être discuté avec la commune de Longirod et ensuite, un préavis sera présenté au Conseil.

M. Peter de Coulon a lu dans les journaux que les Conseils généraux tendent à disparaître. Est-il possible pour la Commune de se renseigner afin que notre Conseil ne disparaisse pas ?

Mme la Présidente rappelle qu'un Conseil communal est présent dans les communes de plus de 800 habitants.

M. Luc Mouthon répond que toute commune, même de 500 habitants, peut solliciter une autorisation pour avoir un Conseil communal. Une variante avait retenu notre attention : c'est-à-dire que si un citoyen demande à être assermenté, il ne pourra pas voter le jour-même. La solution du Conseil général est plus flexible.

Mme la Présidente informe que le Préfet nous avait rendu attentifs à ce sujet : si des conseillers ne viennent que pour un sujet sensible afin de voter, il seront invités à démissionner juste après.

Les prochains Conseils agendés sont le 25 juin, le 8 octobre et le 10 décembre 2019.

Mme la Présidente souhaite de belles fêtes de fin d'année à tout le monde.

La séance est levée à 21h25.

La Présidente

La secrétaire